

Projet de loi industrie verte : des « places supplémentaires » dans le supérieur, féminiser les CPGE

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°285100 - Publié le 03/04/2023 à 18:35

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 07/04/2023 à 07:57



Bruno Le Maire, le 03/04, pour présenter les propositions en vue du projet de loi Industrie verte -

- « Augmenter les viviers de talents en amont, en féminisant les effectifs des parcours de formation d'ingénieur et en y augmentant la mixité sociale. En aval, il s'agit de favoriser la reconnaissance du titre d'ingénieur par la VAE (Validation des acquis de l'expérience).
- L'ouverture de places supplémentaires dans les IUT (Institut universitaire de technologie) et licences professionnelles, écoles d'ingénieurs, formations en master et doctorats scientifiques, en lien avec les besoins des entreprises en termes de transition écologique et de décarbonation de l'industrie. »

Telles sont les propositions visant à répondre au « déficit annoncé de 54000 postes d'ingénieurs dans l'industrie et l'informatique d'ici 2030 », par le Gouvernement, dans le cadre du projet de loi pour l'industrie verte. Les propositions des pilotes sont présentées le 03/04/2023 par [Bruno Le Maire](#), ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, et [Roland Lescure](#), ministre délégué chargé de l'industrie.

Ce projet de loi entend « faire de la France la championne de l'industrie verte en Europe », autour de cinq chantiers dont la formation aux métiers de l'industrie verte.

D'autres propositions sont faites en matière de formation, comme rendre obligatoire l'affichage du taux d'emploi et des salaires en sortie de formation sur les plateformes d'orientation ; atteindre 100 écoles de production d'ici 2027 et doubler le nombre d'apprenants en Campus des métiers et des qualifications d'excellence ; ou encore expérimenter l'introduction d'objectifs de féminisation dans les classes préparatoires scientifiques.

Parmi les 168 contributeurs figurent France Universités et la Cdefi (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs).

Alors que la phase de concertation se poursuit, le projet de loi doit être présenté en juin et démarrer son examen par les parlementaires avant l'été.

Mieux communiquer sur les métiers de l'industrie verte, leurs débouchés, leurs salaires

Les pilotes des chantiers proposent de lancer « une grande campagne de communication gouvernementale sur les métiers de l'industrie et leur importance pour la transition écologique », en s'appuyant sur « une partie de l'enveloppe dédiée aux compétences et à la formation de France 2030 ».

Par ailleurs, il est proposé de faire découvrir ces métiers à partir du collège, afin que « dans le cadre des heures de découverte des métiers, les jeunes puissent échanger dans leurs classes avec des industriels, aller sur un site industriel ou monter un projet avec une entreprise industrielle du territoire ».

« Pour le mettre en place, il faut outiller les établissements et les entreprises, il est donc proposé de mettre en place une Charte école/entreprise "Clé en main" pour la découverte des métiers à partir d'un groupe composé de personnalités qualifiées des deux mondes. Dans ce cadre, une réflexion sur la transformation du stage de 3^e pourra également être menée. »

Rendre obligatoire l'affichage du taux d'emploi et des salaires en sortie de formation

« Le déficit d'attractivité de l'industrie auprès des jeunes provient pour partie de l'impression que le secteur "paye mal". Le faible taux d'emploi en sortie de certaines filières provient, lui, du fait que certains étudiants sont mal orientés — soit parce qu'ils étudient dans des filières où le nombre de places excède les besoins du marché de l'emploi, soit parce qu'ils étudient dans des filières qui mènent à des métiers qu'ils ne souhaitent pas exercer », estiment les pilotes.

Il s'agit donc d'indiquer « sur toutes les plateformes (e.g. Parcoursup, Mon Master, [Onisep \(Office national d'information sur les enseignements et les professions\)](#)) d'information ou d'inscription à des formations, courtes ou longues, généralistes ou professionnelles, deux informations clés permettant d'éclairer le choix de formation des jeunes et de leur famille :

- taux d'emploi en sortie de cursus et pérennité de l'emploi ;
- conditions salariales moyennes en sortie de cursus ».

Formations courtes : simplifier les dispositifs de certifications

Alors que « 60000 emplois ne sont pas pourvus dans l'industrie et que 160000 nouveaux emplois pour une réindustrialisation verte devraient voir le jour à horizon 2030 », il est proposé « d'augmenter la capacité des filières courtes, en particulier sur les métiers en tension à horizon 2025-2030, en simplifiant les dispositifs de certifications par les ministères et en harmonisant les référentiels de compétences entre les branches professionnelles ».

Atteindre 40 % de filles en [CPGE \(Classe préparatoire aux grandes écoles\)](#) en 2040

L'industrie est faiblement féminisée (environ 30 % femmes vs 70 % hommes) « en particulier dans la métallurgie, l'extraction, ou la construction de machines et de véhicules ». Ainsi, il est proposé de lancer une expérimentation visant « à introduire des objectifs quantitatifs contraignants de féminisation des classes préparatoires scientifiques de sciences dures ([MP \(Mathématiques et physique\)/PC \(Physique et chimie \)/SI \(Sciences de l'ingénieur\)](#)) ».

« Par ailleurs, il s'agirait d'ouvrir des voies d'accès aux écoles d'ingénieurs depuis les classes préparatoires [BCPST \(Biologie, chimie, physique et sciences de la terre\)](#) ("agro-véto") et [BL \(littéraires éco-sciences\)](#). L'objectif serait d'atteindre dans toutes les écoles 30 % de filles en 2030 et 40 % en 2040. »

L'outil de pilotage de l'index de l'égalité prévu par la loi Rixain de 2021 pourrait être utilisé.

Consolider et étendre les dispositifs des écoles de production et [CMQ \(Campus des métiers et qualifications\)](#)

« Les écoles de production délivrent des formations qualifiantes et insérantes fondées sur une pédagogie du "faire pour apprendre". Ces écoles forment à une dizaine de métiers qui peinent à recruter (menuiserie, usinage, chaudronnerie, restauration, métiers du bois, paysagers et du numérique). Ayant fait ses preuves, ce modèle doit être pérennisé ».

Il s'agit ainsi d'atteindre une centaine de ces écoles, « en identifiant un modèle de financement pérenne en lien avec les acteurs économiques ».

Quant aux CMQ, « ils ont également démontré leur capacité à fédérer tous les acteurs de la formation et des compétences sur un terri-

toire à la préparation aux métiers d'avenir. Leur couverture sectorielle et maillage territorial doivent être complétés pour parvenir à des académies dans chaque territoire et proposer, au plus près des lieux de production, des parcours de formation adaptés en lien avec les entreprises et acteurs technologiques du territoire. »

Mieux faire participer les entreprises à la gouvernance des lycées professionnels

Selon les pilotes, il existe un « désalignement » de la carte de formation des lycées professionnels qui « ne répond plus aux besoins de l'économie et de sa décarbonation, dessert les élèves qui se retrouvent parfois dans une situation précaire et renvoie une image négative des lycées professionnels considérés parfois comme "voie de garage" au lieu d'une filière d'excellence. »

Il est proposé une plus grande participation des entreprises au conseil d'administration des lycées professionnels et la mise en place d'un organe national de rencontre et de communication entre les entreprises et la filière professionnelle, « dont le rôle serait d'avoir une vision macroéconomique de la transformation des formations ».

« Cet organe aura également vocation à renforcer l'ancrage local des lycées professionnels, en fixant :

- Des objectifs nationaux quant à la participation d'entreprises et conseillers d'insertion professionnels dans les conseils d'administration des lycées professionnels ;
- des objectifs nationaux de nombre de partenariats et de mentorats entre les lycées professionnels et les entreprises sur le modèle des lycées PTech.

Cet organe serait composé de représentants du monde éducatif, des régions, du monde économique, et d'économistes. Il pourrait être présidé par une personnalité emblématique pour les jeunes. »

Des subventions et crédits d'impôt pour favoriser la production de technologies clefs

Un temps évoqué dans le groupe de travail relatif à la fiscalité pour l'industrie verte, l'idée d'un « verdissement » du crédit d'impôt recherche n'a finalement pas été retenue parmi les pistes des pilotes pour figurer dans le projet de loi.

Sont en revanche mises en avant :

- une subvention ou un crédit d'impôt pour les sites industriels s'engageant dans un plan de décarbonation, prenant en charge une partie de leurs investissements sur une période de cinq ans, avec vérification chaque année de l'atteinte des jalons de décarbonation fixés ;
- une subvention ou un crédit d'impôt pour les producteurs de technologies clefs (batteries et métaux, électrolyseurs, pompes à chaleur, nucléaire nouvelle génération, photovoltaïque et éolien, capture, utilisation et stockage du carbone, semi-conducteurs et réseaux électriques), dépendant du montant de l'investissement ou de la quantité fabriquée en France. Des mécanismes de suramortissement peuvent aussi être proposés de manière alternative.

Enfin, pour financer les mesures annoncées, les pilotes du GT préconisent que « *certaines avantages aujourd'hui attachés au CIR pourraient être réinterrogés, comme le doublement du CIR pour les jeunes docteurs ou la prise en compte des dépenses de veille technologiques* ».

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »